

et cela ressort de la discussion de jeudi dernier sur le projet des crédits supplémentaires. M. Rouvier aura carte blanche; fort de l'appui de la Haute finance, il pourra même dire de cruelles vérités à la Chambre, bien sûr que, pour le moment, personne, moins les collectivistes que les autres, n'oseraient se passer de lui.

Dans son discours sur les crédits supplémentaires, le ministre des finances n'a pas hésité à accuser la Chambre d'être responsable de la situation financière du Pays. « C'est la Chambre, a-t-il dit, qui a aggravé les dépenses, qui, renversant les rôles, a poussé le gouvernement dans cette voie. » L'extrême-gauche n'a pas osé protester.

Et lorsque M. Rouvier déclara qu'il fallait remettre à une autre époque, les réformes imposées par le programme radical, socialistes et radicaux n'ont même pas fait entendre la moindre observation.

Pour la forme, M. Jaurès est monté à la tribune, mais sans conviction et sans foi; il a parlé pour le plaisir de parler, sachant parfaitement que son discours n'aurait aucun effet dans les circonstances présentes.

Autrement dit, radicaux, socialistes et opportunistes sont tous d'accord pour liquider la question financière, avant d'entreprendre les réformes annoncées, réformes qui, pour être différées, arriveront sûrement en leur temps.

Ne nous laissons donc pas tromper par la comédie qui se joue actuellement au Palais Bourbon, car, dans un an, nous pourrions nous en repaître les uns et les autres. Ce n'est pas M. Rouvier qui arrêtera à lui tout seul la marche de la Révolution, d'autant plus qu'il fait partie lui-même de la Maçonnerie; il joue le rôle qui lui a été assigné; quand il aura terminé, un autre, peut-être Doumer, le remplacera.

Rien à dire de la discussion sur la validité des pouvoirs. La majorité poursuit son œuvre, votant d'emblée l'élection de ses membres, prononçant l'enquête sur celles des membres de la minorité qui lui déplaisent. C'est bien ce que nous pensions, la majorité invalidera finalement une trentaine de membres de l'opposition, afin de disposer d'un nombre de voix suffisant pour enlever plus tard les articles du programme radical imposé pour cette législature.

Dans la séance de jeudi, l'affaire Humbert est venue une première fois en discussion à la Chambre. Nous disons une première fois, car, il en sera de cette affaire comme de celle du Panama, qui donna lieu à tant d'incidents parlementaires.

M. Mirman a attaché le grelot, en interpellant le garde des sceaux, M. Vallé, sur le résultat de l'instruction poursuivie par le parquet et par la magistrature, et sur les incidents rapportés dans les journaux, qui se seraient produits entre le Procureur général Bulot et M. Vallé.

Comme de juste, le Ministre de la Justice a protesté contre les commentaires faits par une certaine presse sur un mot qu'il avait prononcé étant avocat; mais, son embarras a témoigné qu'il n'y avait pas de fumée sans feu, et qu'en somme Bulot avait été plus puissant que son Ministre.

Nous n'avons rien à dire de la discussion proprement dite; tous les faits énumérés par les orateurs sont connus. L'affaire Humbert ne deviendra intéressante pour le public que le jour où, par la force des choses, on amènera le parquet de la Seine et le garde des Sceaux à dire de quelle façon le père Humbert a pu se procurer le premier argent qui a permis à sa famille de faire tant de dupes.

Voilà la question véritable, sérieuse qu'il s'agit d'éclaircir et de trancher. Jusque-là, la Chambre ne pourra se livrer qu'à des discussions oiseuses comme celles de Jeudi.

Sénat

Au Palais de Luxembourg, les sénateurs ont continué la discussion sur le service de deux ans. M. Rolland, rapporteur, a défendu le projet de loi, attendu, dit-il avec impatience par le Pays. Il a fait le procès de la loi de 1889, qui devait assurer une durée effective de trois ans de service, et c'est à peine si les hommes font actuellement dix mois de véritable service, alors qu'ils en devraient faire trente et un.

Cette observation est fondée, et il est certain que l'anorité militaire, harcelée de demandes par les députés et par tous les hommes influents, a accordé des dispenses dans une proportion anormale; elle ne pouvait faire différemment, puisque le Parlement est tout à l'heure actuelle; mais cela a permis aux adversaires de l'armée de créer ce mouvement d'opinion qui a abouti au dépôt du projet de loi sur le service de deux ans.

Toutefois, n'en sera-t-il pas de même, quand la loi sera votée?

Nous doutons beaucoup que les citoyens français consentent tous à faire deux ans, sans dispenses et sans permissions.

Une fois le service de deux ans établi, les mêmes députés harceleront l'autorité militaire et les bureaux de recrutement en particulier; ou n'osera pas refuser, et dans quelques années, un M. Rolland quelconque montera à la tribune, disant que le service de deux ans est illusoire et qu'il faut le ramener à un an.

L'opinion publique emboltera le pas, et le service d'un an sera voté. Alors, la même comédie recommencera: nouvelles dispenses, nouvelles démarches auprès de l'autorité militaire, et finalement le Parlement exigera l'abolition pure et simple des armées permanentes. C'est ainsi que vont les choses dans un Pays où il n'y a plus de discipline; les pouvoirs publics échouent toujours, et il arrive au moment où l'on se trouve dans un état d'anarchie manifeste vis-à-vis des gouvernements voisins qui, eux, dirigent l'opinion et ne se laissent pas diriger par elle.

Il n'y aurait que demi-mai si nous pouvions constituer en France, par le système des rengagements, des cadres sérieux de sous-officiers, et un noyau assez important de vieux militaires; mais, d'après le projet gouvernemental exposé par le Ministre de la Guerre, pour combler le vide fait par l'établissement du service de deux ans, on devra abaisser la taille et augmenter de 7.000 le nombre des sous-officiers rengagés et des simples soldats.

En vérité, c'est une plaisanterie. Voilà une loi qui ne tient pas debout. Nous comprenons que la situation financière ne permette pas de faire des dépenses exagérées; mais, ne valait-il pas mieux attendre quelques années encore avant de désorganiser complètement notre armée.

C'est ce que le général Mercier s'est efforcé d'expliquer au Sénat. « La loi, a-t-il dit, n'allège pas les charges militaires du Pays, elle les aggrave, et l'ancien ministre de la guerre est d'avis que le gouvernement soit autorisé à ne procéder à la libération de la dernière classe, qu'au fur et à mesure que les ressources correspondantes seront fournies par les rengagements »

M. de Freycinet s'est déclaré partisan du service de deux ans, qui, d'après lui, assurerait une armée plus solide et donnerait 500 mille réservistes ayant fait deux ans au lieu d'un. D'autre part, a-t-il dit, les dispensés d'aujourd'hui seront d'excellents sous-officiers et officiers. »

M. de Freycinet se fait bien des illusions, ou il a voulu se moquer de son public. Il est possible que le service de deux ans donne 500 mille réservistes, mais, à une condition qu'il n'y ait plus de dispensés; or, nous ne donnons pas un an de l'application de la loi, pour que les bureaux de recrutement soient assaillis de nouveau par les solliciteurs.

Quant au recrutement des sous-officiers et des officiers parmi les dispensés d'aujourd'hui, c'est se leurrer volontairement. Un dispensé n'est pas un homme que l'amour du métier militaire pousse à conquérir des galons.

Cette loi menace donc de tourner mal; elle sera votée parce que l'opinion publique l'exige, mais elle ménage bien des déceptions au pays. Dieu veuille que la France n'ait pas à s'en repentir !...

L'Action Sociale et la Franc-Maçonnerie

En dehors de l'« instruction intégrale », dont nous avons signalé les dangers, les écoles révolutionnaires comptent surtout sur le régime de la « coéducation des sexes », pour refaire la mentalité de la jeunesse et des générations futures.

Par l'établissement de l'égalité absolue de l'homme et de la femme, en faisant participer cette dernière aux mêmes faveurs et aux mêmes libéralités d'un enseignement d'Etat, les sectaires estiment qu'ils en auront bientôt fini avec les hiérarchies conjugales, sociales ou autres créées par la civilisation chrétienne, et qui, au mépris de la loi naturelle, assujettissent injustement le sexe féminin au sexe masculin. Lorsque, disent-ils, l'évolution se sera produite dans les esprits et dans les idées, lorsque la femme pourra obtenir, au même titre que l'homme, les bienfaits de la science, lorsque par un travail opiniâtre, elle sera arrivée à se dégager des préjugés que lui suggère le prêtre, alors l'état de nature, qui fut l'âge d'or de l'humanité, sera bientôt restauré. La civilisation a détruit l'état de nature pour le remplacer par le régime de la force brutale; mais, la juste répartition de l'enseignement donnera à l'un et à l'autre sexe le sentiment de sa valeur propre, et nous verrons disparaître peu à peu toutes ces classes et conditions que l'égoïsme a instituées pour assurer le triomphe de quelques-uns. L'homme et la femme seront alors parfaitement égaux devant la nature et devant la loi; participant de son côté aux progrès de l'humanité, la femme traitera d'égal à égal avec son conjoint, et, la liberté absolue procurera à l'humanité toute entière le bonheur, que toutes les religions lui font entrevoir dans un monde extra-terrestre et... problématique...

Mais, pour arriver à un idéal aussi parfait, il est urgent de compléter tout d'abord l'éducation et l'instruction de l'homme et de la femme, et de distribuer à l'un et à l'autre sexe les mêmes lumières, les mêmes enseignements.

La femme surtout doit être stylée; ses idées doivent être modifiées, progressivement d'abord afin de ne pas l'effrayer, mais d'une façon complète pour qu'elle puisse avoir conscience de la haute mission que la Révolution attend d'elle. En un mot, la femme doit être soustraite à tout prix à l'influence du prêtre. Grâce à l'instruction encyclopédique, qu'elle a reçue depuis quelques années, un progrès réel s'est déjà manifesté dans l'esprit de la femme; mais cette instruction ne saurait donner des résultats décisifs, tant qu'elle n'aura pas pour corollaire « la coéducation », tant que la femme ne sera pas mise directement en concurrence, et dès l'enfance, avec l'homme, prenant part aux mêmes études, brigant les mêmes fonctions, aspirant aux mêmes récompenses civiques.

La thèse de la coéducation a fait déjà un certain nombre de prosélytes dans tous les milieux de la société française; quelques catholiques imprudents se sont même laissés prendre aux apparences trompeuses de la

doctrine, et sans le vouloir évidemment, ils ont été, comme nous verrons ultérieurement, d'un appui précieux aux revendications du parti révolutionnaire.

Pendant l'Exposition de 1900, M^{me} Pognon, présidente du Congrès féministe a constaté en ces termes le progrès de l'idée: « Vous avez voté à l'unanimité la coéducation, et ceci est un immense pas fait en avant. J'affirme que c'est la première fois qu'un congrès a voté, Paris, la coéducation, et cela même sans contestation. Voyez comme nous avons marché depuis quatre ans. »

En réalité, la coéducation des sexes n'est pas chose nouvelle. Nous remontons aux premiers temps de l'humanité, nous voyons partout les garçons et les filles élevés en commun dans les tribus et les villages. Les écoles révolutionnaires hésitent encore à nous présenter cette éducation barbare comme un parfait modèle d'éducation; toutefois, dans le monde anarchiste, il se trouve des insensés, qui préféreraient le retour par et simple à la barbarie que de se plier aux règles et aux lois établies par les civilisations.

La coéducation familiale subsiste néanmoins aujourd'hui comme hier; fils et filles grandissent côte à côte, sous l'œil plus ou moins vigilant des père et mère. Mais, ici, l'affection fraternelle est, tout à la fois, un lien qui rapproche les enfants et un frein qui les maintient à distance respectueuse les uns des autres.

Encore est-il que, dans les familles où la moralité est absente, le contact journalier des frères et des sœurs n'est point sans offrir de graves dangers. C'est pourquoi, à Tourcoing, à Roubaix, partout enfin, on a créé des œuvres spéciales pour prévenir autant que possible la promiscuité des enfants des deux sexes. Malgré la surveillance des parents, malgré toute l'attention des pouvoirs publics et des œuvres, combien de fois la coéducation familiale ne provoque-t-elle pas des scandales et même l'inceste?

Dans les familles fortunées, les rapports des frères et des sœurs restent toujours dans les limites de la retenue et de la décence, car, les parents sont en situation de prévenir tout écart de conduite en séparant de bonne heure les filles et les garçons.

Mais, dans les classes nécessiteuses, la coéducation familiale se pratique trop souvent comme dans les temps primitifs; les nécessités de la vie, l'insuffisance du logement font que filles et garçons partagent couramment les mêmes jeux et parfois la même... couche.

Qui oserait dire que l'éducation qui en découle est un modèle à suivre?

Nous ne connaissons M. Elisée Reclus que par ses œuvres, mais nous sommes bien convaincu qu'en tant que père de famille, l'éminent géographe et anarchiste a élevé ses enfants de toute autre façon, et que, dès leur plus tendre enfance, il les a plés à une discipline sévère, ni plus ni moins que s'il était catholique.

Il en est de même de tous les partisans de la Liberté absolue; ils exposent des théories dans leurs livres, mais pour y marquer dès que leurs intérêts ou ceux de leurs enfants sont en jeu.

Depuis l'origine du monde, l'humanité fait donc de la coéducation sans le savoir, mais une coéducation réglementée.

Dans les écoles maternelles ou enfantines, les garçons et les filles sont réunis également sous la férule du même maître, afin de ménager la bourse des parents et d'alléger le budget des communes; la loi a même autorisé les communes au dessous de 500 habitants à n'ouvrir qu'une seule école mixte. La coéducation de la première enfance est donc, en France, une sorte de pis-aller, auquel on s'est résigné à regret pour des raisons d'économie. C'est le régime des pauvres.

Nous n'examinerons pas ici, s'il ne conviendrait pas de séparer dès le bas âge, les enfants des deux sexes. Pour qui a passé sur les bancs du collège et gardé le souvenir de ses premières années d'école, le voisinage des garçons n'est-il pas souvent une cause de dissipation pour les filles? Combien d'instituteurs et d'institutrices se plaignent de la turbulence des garçons indulgent leurs compagnes de classe, plus douces et plus dociles, en tentation de paresse ou d'indiscipline? Du moins, cette enfance peut impunément s'asseoir sur les mêmes bancs et jouer dans la même cour sans que la morale en souffre. A cet âge innocent, comme le disait un vieil instituteur, on songe plus à se battre qu'à s'embrasser.

Mais convient-il d'étendre la coéducation à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur? C'est une autre affaire. Quelques auteurs font une distinction entre ces deux enseignements et acceptent volontiers la coéducation dans les universités et la jugent inadmissible dans les collèges et lycées. Au risque d'être taxé de rigorisme, nous croyons que la coéducation est aussi dangereuse dans l'une ou l'autre de ces branches de l'enseignement, et nous donnerons les motifs de notre opinion, qui est celle de beaucoup de moralistes, en parlant rapidement de la coéducation dans certains conservatoires.

On demandait, ces jours-ci, à Monsieur X... député socialiste, ce qu'il pensait de la situation. — Le ministre, répondit-il, est assez malade pour garder la chambre, mais la Chambre ne gardera pas le ministère.

CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

La gestion administrative de M. Dron

Pendant la période électorale, M. Dron a tenu deux séances solennelles au Casino de Tourcoing. Là, il avait convoqué le ban et l'arrière ban de la Solidarité et de la Ligue de l'Enseignement du Pays; on remarquait même à ses côtés l'illustre sénateur Maxime Lecomte, cet ancien élève du collège de Tourcoing qui, à l'instar des Coubes, des Monis et autres Trouillet, brûlent aujourd'hui ce qu'il adorait naguère.

Les amis de M. Dron ont fait un succès colossal au Maire-Député, et chacune de ses paroles était accueillie par des acclamations formidables.

Toutes les paroles qui sortaient de sa bouche portaient sur l'auditoire et étaient acceptées comme paroles d'Évangile.

L'auditoire ne fut pas difficile; ne connaissant pas le premier mot des affaires administratives dont l'entretenait le Maire Député, il était tout naturel qu'il se laissât prendre à l'éloquence filandreuse de M. Dron.

Aussi, dans tous les cabarets fréquentés par les membres de la Solidarité et de la Ligue de l'Enseignement, les discours du candidat furent-ils converti d'éloges; on ne tarissait pas sur les éminentes qualités d'administrateur du Député-Maire de Tourcoing.

Pour la plupart de ces braves gens, M. Dron n'était ni plus ni moins qu'un Colbert, un Sully, et d'aucuns reprochaient à la Chambre de n'avoir pas encore songé à lui pour lui confier le portefeuille des finances.

Tous les griefs relevés contre le Maire par les journaux de l'opposition étaient regardés comme autant de calomnies.

M. Dron avait, en effet, protesté hautement dans ses deux discours du Casino contre l'accusation d'avoir, après trois ans de Mairie, plongé la ville de Tourcoing dans un déficit budgétaire.

Dans son enthousiasme, ou plutôt dans son emballage électoral, le Député-Maire avait oublié les paroles qu'il avait prononcées lui-même dans une réunion des sections de la Solidarité, et par lesquelles il avait fait l'aveu d'un déficit de 150 mille francs.

En période électorale, cet aveu eût été gênant et dangereux; le silence du Député-Maire s'imposait.

Mais, pour enlever son auditoire, il ne suffisait pas de garder le silence; il fallait encore afficher une prospérité factice, et M. Dron n'hésita pas à dire au Casino que la situation de la ville de Tourcoing ne saurait être meilleure, que loin d'avoir un déficit, les caisses municipales regorgeaient, et que seuls, des adversaires systématiques pouvaient lui attribuer la pensée de vouloir contracter un emprunt.

Or, quel n'a pas été notre étonnement lorsque, dans le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, le rapport de l'exercice de 1901 vint accuser un déficit non plus de 150 mille francs, mais bien de 271,846,97.

Notre stupéfaction s'accrut encore, lorsque M. Dron nous annonça qu'à la prochaine séance, il ne craindrait pas d'apporter un projet d'emprunt pour, a-t-il dit, la réalisation de grands travaux qui aideront au développement de notre ville, de son commerce et de son industrie.

Mais alors, que signifiaient toutes les belles paroles du Casino?

M. Dron a-t-il voulu se moquer de son auditoire, ou bien tromper le corps électoral? Notre Colbert, notre Sully se trouve aujourd'hui en bien mauvaise posture devant ses admirateurs. Quel est cet homme génial en est aujourd'hui à réclamer l'emprunt qu'il prétendait inutile il y a deux mois! Vraiment, cet magistrat est incompréhensible. Il a besoin d'argent, dit-il, pour réaliser de grands travaux devant aider au développement de la ville de Tourcoing; mais, s'il avait été un administrateur prévoyant et économe, M. Dron n'aurait qu'à ne pas gaspiller, comme il l'a fait, les réserves laissées dans la caisse municipale par M. Hazebrouck.

Le Député-Maire radical a jugé qu'il était utile à sa popularité de mauvais aloi de demander aux contribuables l'argent nécessaire, non seulement pour payer ses folles, mais pour en faire d'autres...

Les membres de la Solidarité et de la Ligue de l'Enseignement de Tourcoing peuvent vanter les talents administratifs de leur grand homme? Quant à nous, notre opinion est faite depuis longtemps sur M. Dron; la réputation de ce politicien est surfaite, sa gestion est ni plus ni moins celle d'un incapable.

Encore quatre ans d'une administration pareille, et vous verrez dans quelle situation lamentable M. Dron laissera la ville de Tourcoing.

La justice pour tous

Nous recevons une nouvelle lettre de notre honorable correspondant sur l'inauguration de la municipalité de Tourcoing à l'égard

répartition des secours communaux aux enfants des écoles libres.

Voici cette lettre :

Monsieur le Rédacteur du Courrier de Tourcoing.

J'avais trouvé tout d'abord que les commentaires dont vous avez fait suivre la lettre ouverte à Monsieur le Maire, lettre parue dans le Courrier du 15 Juin étaient pour le moins exagérés, car je ne pouvais concevoir que Monsieur le Maire laissât passer une aussi belle occasion de s'expliquer. Je fus tout simplement naïf; force m'est bien de l'avouer, car la moindre réponse n'a paru dans son journal. Dois-je abandonner tout espoir, je commence à le croire, et cependant je ne puis m'empêcher d'insister.

J'ai, en termes courts, exposé la fausse situation qui est faite depuis trop longtemps à une certaine catégorie d'enfants, et c'est avec un soin jaloux que j'ai élagué du débat tout ce qui pouvait toucher de près ou de loin à la politique.

Je me suis placé uniquement sur le terrain de la justice et de l'équité, et quoiqu'on puisse dire, je ne le quitterai pas.

Je me suis assumé la tâche de réhabiliter les pères de famille qui, jusqu'ici, étaient traités en parias et, coûte que coûte, ma voix ne se taira pas avant qu'elle ait trouvé un écho dans la salle des délibérations du conseil municipal.

Si Monsieur le Maire croit qu'il s'en tirera par un silence obstiné, il se trompe, car ma constance à poursuivre ces revendications sera d'autant plus grande qu'il montrera plus de dédain et plus d'antipathie. S'il le faut, mes amis et moi irons à l'Hôtel de ville, et nous assourdrons M. le Maire sous les cris de nos protestations indignées. Quand un Maire prend une mesure taxée d'injustice par une partie de ses administrés, il doit avoir la pudeur de s'expliquer, encore que ses explications ne soient pas de nature à leur donner satisfaction. Agir autrement, c'est manquer à son devoir; bien plus, c'est reconnaître implicitement qu'il a conscience de sa mauvaise action, et qu'il en a honte.

Avant de lui faire l'injure de croire qu'il fait passer ses rauceries personnelles avant les intérêts de ses administrés, je lui laisserai encore un délai de 8 jours pour répondre, et j'ose espérer que, pour son honneur de Maire, il daignera s'exécuter.

Notre honorable correspondant se fait illusion; jamais, au grand jamais, M. Dron, pas plus d'ailleurs que ses amis de la Ligue de l'Enseignement, ne répondront au Courrier de Tourcoing, non pas que ces Messieurs ignorent ce journal, — bien loin de là, puisque à Lille, à Roubaix et à Tourcoing cette misérable feuille de chou est lue avec avidité par tous les meneurs du radicalisme et du socialisme régional, — mais parce que ce journal a été dénoncé comme dangereux par les Loges de Lille, et qu'il ne faut, à aucun prix, lui faire une réclame par une polémique retentissante qui pourrait tourner mal pour ses adversaires et engager le public à le lire avec plaisir d'ardeur.

Pour obtenir satisfaction dans la question qui intéresse si vivement la population toute entière, notre correspondant aurait évidemment plus de chances d'aboutir, en créant un mouvement d'opinion dans Tourcoing et en exerçant une pression sur le conseil municipal, non seulement par une pétition qui pourrait être jetée au panier, mais par une manifestation populaire qui appuierait cette pétition d'une manière plus positive et plus efficace.

Un sectaire ne s'incline que devant la force; les meilleures raisons, les idées les plus justes et les plus saines n'ont aucune prise sur lui.

Créons une opinion, voilà la vérité, et M. Dron, tout égoïste qu'il est, devra s'y conformer, car sa situation électorale pourrait être compromise.

Les trahisons de Judas

A toutes les époques, il s'est rencontré des Judas qui, sous le couvert d'un mandat législatif ou sénatorial, ont donné libre cours à leur haine inexplicable contre cette religion dont ils avaient été les plus fervents défenseurs... Mais la législation actuelle nous ce rapport dans le plan à ses devancières.

M. Waldeck-Rousseau, élevé dans une institution religieuse a fait preuve d'un sage libéralisme quasi-longtemps qu'il était maître de ses actions; en agissant ainsi il a suivi les leçons de ses professeurs à Mais, quand il occupa le siège de président du Conseil, l'orgueil s'empara de lui et le perdit dans l'estime de tous les honnêtes gens. Oubliant son passé, il employa son talent à poursuivre les congrégations qui, cependant, avaient droit à sa reconnaissance.

Combes, qui succéda à Waldeck, non seulement a été élevé dans une école congréganiste, mais il y a été professeur; on dit d'un de ses anciens élèves, M. de Bernis, il se faisait remarquer par sa pitié et son angélique douceur. Cela ne l'empêcha pas de poursuivre avec un inlassable ardeur tout ce qui, de loin ou de près, touche à la religion et à ses ministres, et, à ironie ! Il nous sera donné de voir cet ex-abbé proposer l'abrogation de la loi Falloux, c'est-à-dire l'étranglement de la liberté de l'enseignement.

Pour en arriver à cette extrémité, il est évident qu'il a passé par toutes les phases préliminaires de la trahison, et qu'il a suffisamment lavé son passé dans les eaux régénératrices du baptême maçonnique. Mais il n'en est pas moins vrai que ce transfuge du sémaphore se paie d'ingratitude envers cet enseignement libre dont il fut l'élève et professeur. Dans les conditions où il s'est trouvé, je me demande ce qu'il pourra alléguer contre ceux qui, à l'heure présente, occupent les chaires des collèges.

Leur reprochera-t-il leur insuffisance en matière d'instruction? Ce ne serait pas sérieux, puisqu'il est admis qu'ils s'occupent de leurs fonctions d'instituteurs et d'édoucteurs avec un zèle qui n'est même pas contesté par leurs adversaires, et M. Combes doit à ses congréganistes le savoir qu'il possède. De plus, la mesure que leurs élèves